



Association Facultaire Étudiante des Sciences Humaines de l'UQAM

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2011

Ordre du jour proposé :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
- 2.0 État de la situation
- 3.0 Lutte contre la hausse des frais de scolarité
- 4.0 ASSÉ
- 5.0 Élection
- 6.0 Finances
- 7.0 Varia
- 8.0 Levée

0.0 Ouverture à

Proposée par François Desrocher.

Appuyée par Amélie

Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Que l'animation de l'assemblée soit assurée par Xavier Dandavino et le secrétariat par Laurence Côté-Lebrun.

Proposée par François Desrocher

Appuyée par Simon Abdela

Adoptée à l'unanimité

1.2 Que l'ordre du jour de l'assemblée générale soit le suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
- 2.0 État de la situation
- 3.0 Lutte contre la hausse des frais de scolarité
- 4.0 ASSÉ
- 5.0 Élection
- 6.0 Finances
- 7.0 Varia
- 8.0 Levée

Proposée par François Desrochers

Appuyée Jean-Michel Thériault

Adoptée à l'unanimité
Adoption procès verbal
Proposé : Alex Desrochers
Appuie : Shanie Morasse
Unanimité

2.0 État de la situation

2.1 Que l'exécutif de l'AFESH fasse une présentation de 10 minutes sur l'état de la mobilisation.
Proposé : Alex Desrochers
Appuie : Jean-Michel Thériault

Amendement : pour 5 minute
Proposé : Charles Boucher
Appuie : Amélie
Rejeté à majorité.

Principale adoptée à l'unanimité

3.0 Lutte contre la hausse des frais de scolarité

3.1. *Considérant qu'il est important de contrer le discours comptable amené par les Fédérations étudiantes par rapport au 1625\$, discours qui n'apporte aucune vision à long terme d'un système d'éducation gratuit, de qualité et accessible;*

Considérant que le moyen le plus efficace afin d'empêcher la hausse des frais de scolarité est une approche combative et non concertationniste;

Considérant les contradictions organisationnelles et idéologiques, ainsi que l'historique de trahison des Fédérations étudiantes à l'endroit de l'ASSÉ et du reste du mouvement étudiant québécois;

Considérant que les Fédérations étudiantes n'ont pas attendues d'avoir l'accord de l'ASSÉ et de ses associations membres et ont unilatéralement pris en charge l'organisation d'une manifestation nationale le 10 novembre 2011;

Que l'AFESH participe aux mobilisations contre la hausse des frais de scolarité et considère que le pôle organisationnel de cette lutte est l'ASSÉ.

Que l'AFESH réitère sa méfiance envers les Fédérations étudiantes malgré la nécessité de joindre nos efforts dans la lutte commune qui s'amorce contre la hausse des frais de scolarité.

Que l'AFESH invite le congrès de l'ASSÉ à remettre la gratuité scolaire de l'avant dans son argumentaire.

Proposé : Pascal Rheault
Appuie : Rémi Daigle`

Proposition de limiter à 2 minutes les interventions
Proposé : Mathieu Malançon
Appuie : Amélie Grenier
Adopté Unanimité

Question préalable

Proposé : François Desrochers

Appuie :

Adoptée majorité

La principale est adoptée à majorité

3.2 Que l'AFESH reconnaisse les décisions suivantes prises au Rassemblement national étudiant et qu'elle les considère comme bases de la lutte qui s'amorce :

- Que le Rassemblement national étudiant déclare que son opposition à la hausse des frais de scolarité n'est pas négociable. Que ni l'impôt postuniversitaire, ni le remboursement proportionnel aux revenus, ni une bonification à l'aide financière aux études, ni des coupures dans les services publics ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.

- Que le Rassemblement national étudiant 2011 prône la réinstauration de la taxe sur le capital des institutions financières, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition et l'augmentation des taxes sur les grandes entreprises comme solutions alternatives à la hausse des frais de scolarité.

Proposé : Alex Desrochers

Appuie : Shanie Morasse

Ajouter : Que le conseil exécutif de l'AFESH UQAM entreprenne une démarche auprès des associations étudiantes membres de la FECQ de la FEUQ de la TACEQ et des associations indépendantes afin que celle-ci aussi adoptent ces positions.

Amendement : Proposé par Gabriel Nadeau

Appuie : Camille Robert

Sous amendement rajout de la TACEQ et des associations indépendantes

Proposé : Christian Pépin

Appuie : Gabriel Nadeau-Dubois

Adopté unanimité

Sous amendement : remplacer AFESH UQAM par ASSÉ.

Proposé par Katherine Ruault

Appuie : Vanessa Clavelle

Rejeté à majorité

Sous amendement : rayer conseil exécutif

Proposé par Vanessa Clavelle

Appuie : Valérie McCutcheon

Rejeté a majorité

Amendement adopté à majorité.

Amendement 2 : supprimer le point 3

Proposé : Marie-Pierre Béland

Appuie : Jean-François Filiatreault

Adopté a majorité

Principale adoptée à l'unanimité

Considérant que ce n'est pas tant la hausse des frais de scolarité qui est un frein à l'accessibilité que les frais de scolarité eux-mêmes.

Considérant néanmoins la nécessité de concentrer notre lutte contre l'offensive sans précédent du gouvernement contre le mouvement étudiant.

Considérant la nécessité de mettre fin à une distinction innique entre étudiant-e-s québécois et les autres

Que l'AFESH propose que la campagne de l'ASSÉ soit :

Contre toute hausse de frais dans une perspective de gratuité scolaire sans considération pour l'origine des étudiant-e-s

Proposé par Mathieu Malançon

Appuie : Marianita Hamel

Question préalable

Proposé : Amélie Grenier

Appuie :

Adoptée à majorité.

Principale adoptée a majorité

3.3 Considérant que le Rassemblement national étudiant reconnaît qu'une collaboration entre les associations nationales permettrait d'augmenter significativement les chances de bloquer la hausse des frais de scolarité.

Considérant qu'une telle collaboration ne soit possible qu'à condition que chacune de ces associations respectent les trois clauses suivantes :

1- La clause de solidarité: Que chacune des associations nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles.

2- La clause de non-recommandation: Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales locales le dernier mot quant à la poursuite de la grève.

3- La clause de non-dénonciation: Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer dans les médias les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales.

Que l'AFESH fasse un appel au respect des ententes émanant du Rassemblement national étudiant de la part des diverses organisations et associations étudiantes du Québec.

Proposé par : Shanie Morasse
Appuie : Camille Robert

Amendement : Que dans cette perspective que l'AFESH appelle en collaboration avec l'ASSÉ à la formation d'un comité de négociation commun sur les bases des revendications adoptées lors du Rassemblement National Étudiant.

Proposé : Christian Pépin
Appuie : Julien Vadeboncoeur

Proposition privilégié mise en dépôt de la proposition
Proposé : Thierry Dorion
Appuie : Amélie Grenier
Rejeté à majorité

Question préalable sur l'amendement
Proposé : Amélie Grenier
Appuie Pascal Rheault
Adoptée à majorité

Amendement rejeté à majorité

Proposition question préalable sur la principale
Proposé : Marc-Andrée Beauchamp
Appuie : Amélie Grenier

Principale adoptée majorité

3.4 *Considérant qu'il est important, tant pour la mobilisation à l'interne que pour la construction d'un rapport de force face au gouvernement, de tenir une manifestation monstre en cette session d'automne;*

Considérant qu'une collaboration ponctuelle avec les autres associations étudiantes nationales ne nuira pas significativement à la capacité de l'ASSÉ de se dissocier de celles-ci dans le futur si besoin est;

Que l'ASSÉ participe à la manifestation conjointe du 10 novembre 2011 à condition que les balises suivantes soient respectées :

1- Que toutes les organisations nationales participantes aient une visibilité équivalente lors des sorties médiatiques, dans la promotion de l'événement et sur les bannières de tête lors de la manifestation.

2- Que le service d'ordre soit effectué par des étudiant-e-s et qu'il soit organisé conjointement avec chacune des associations étudiantes nationales participantes et n'aie comme but que la protection et la sécurité des manifestant-e-s face à une répression possible des forces de l'ordre.

3- Que la collaboration avec la police pendant la manifestation soit minimale et que le trajet de la manifestation ne leur soit pas transmis.

4- Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales qui pourraient avoir lieu pendant la manifestation.

Proposé : Marc-André Beauchamp

Appuie : Samuel Plourde

Amendement, rajouter : advenant l'éventualité ou l'une des associations nationales ne respecterait pas les balises de la manifestation conjointe, que toutes possibilités de collaboration pour une manifestation, action ou négociation conjointe de l'ASSÉ avec cette dernière soit évacuée pour la lutte à venir.

Proposition : Gabrielle Desrosier

Appuie : Amélie Grenier.

Question préalable sur l'amendement

Proposé : Camille Robert

Appui : Amélie Grenier

Adopté

Amendement rejeté à majorité.

Amendement, rajouter au début : que l'ASSÉ propose que les balises conjointes du 10 novembre 2011 soit :

Proposé : Julien Vadeboncoeur

Appuie : Gabriel Nadeau-Dubois

Adoptée à majorité

Amendement : Qu'une des balises proposée soit la tenue d'actions de visibilité et de perturbation durant la tenue de la manifestation conjointe.

Proposé : Max Larue

Appui Mathieu Jean

Adopté à l'unanimité

Amendement : changer la clause 3 : aucune collaboration avec la police (au lieu de minimale).

Proposé : Pascal Rheault

Appui : Marianita Hamel

Proposition de mise en dépôt

Caroline Tangay

Laurence Amgelito

Adoptée à majorité

TOUTE est mis en dépôt.

Proposition de lever l'assemblée

Appui : Amélie Grenier

Demande de constat du quorum

Proposé sam plourde

Proposé de reprendre cette assemblée

Proposé Marc-André Beauchamp

Appui : Mathieu Malançon.

4.0 ASSÉ

5.0 Élection

6.0 Finances

7.0 Varia

8.0 Levée